

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
10	7	7 + 1 pouvoir

Date de convocation
07 mars 2018

Date d'affichage
07 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil d'administration du CCAS dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'**Alain BIAUX**, Président.

Présents : **Alain BIAUX, Chantal LE LAY, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Danièle PERTHUISON, Evelyne RADZIETA, Marie-Dominique SCHUESTER.**

Absents : **Marysa DOMY, Noémie GIROD.**

Représentés : **Chantal MAYET par Jean-Claude PEROT.**

Objet : **COMPTE DE GESTION 2017**

N° de délibération : **2018_03_13_01**

Rapporteur : **M. BIAUX**

En parallèle du compte administratif présenté, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration du C.C.A.S de Fagnières le compte de gestion 2017 présenté par le Trésorier Principal, receveur de la ville de Fagnières.

Ce compte retrace les opérations de recettes et dépenses de l'exercice 2017 :

CCAS	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance		70,00 €	3 710,59 €	- €	70,00 €	- 3 710,59 €	- 3 640,59 €
Report N-1		70,00 €		5 535,61 €	70,00 €	5 535,61 €	5 605,61 €
	- €	140,00 €	3 710,59 €	5 535,61 €	140,00 €	1 825,02 €	1 965,02 €

Vous vous êtes assurés que :

- le trésorier principal, receveur du C.C.A.S. a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures au titre de l'exercice 2017.
- Le compte de gestion pour le budget présenté par le Trésorier principal, receveur du CCAS retracent pour l'exercice 2017, l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte de gestion 2017 du Centre Communal d'Action Sociale de Fagnières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du Centre Communal d'Action Sociale de Fagnières.

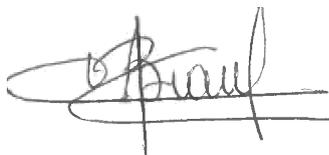
Résultat du vote :

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
8	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président, Alain BIAUX



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 19/03/2018 à 10:57:31
Référence : 28f001862761788001b213eefa3153705b78b799